

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous présentons ici le complément des aides apportées au monde associatif dans le cadre de la politique de lutte contre les discriminations, engagée par la ville. C'est le fruit d'appel à projets qui seront présentés ensuite au GIPEV.

Comme vous le savez, la Ville s'est engagée dans un programme ambitieux, qui comprend à la fois la lutte contre les discriminations en interne à la Ville de Lyon, avec en particulier la candidature au Label Afnor Diversités, mais aussi le travail mené avec les partenaires de la ville dans le cadre de ces politiques. Ou bien encore les actions pour favoriser l'accès aux droits, le programme sur lequel nous travaillons en particulier avec Jean-Louis Touraine.

Nous agissons ainsi dans le cadre d'une politique basée sur le respect de chacun et sur la notion d'égalité des droits. Dans ce domaine, l'actualité nationale de ces dernières semaines a été marquée, vous le savez, par les actions décidées par le Gouvernement en direction de la population Rom. Ces actions sont à l'opposé des démarches visant à promouvoir l'égalité et favoriser la lutte contre les discriminations. Si ce problème est complexe, lié à la fois aux politiques européennes ou responsabilité des Etats, elle implique naturellement les collectivités.

Lyon fidèle à la tradition humaniste, ne peut que dénoncer ces connotations discriminantes et refuser la stigmatisation et une approche communautariste des populations fragilisées : je vous demande de soutenir, bien sûr, cette délibération.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport est l'occasion de rappeler l'attachement de la Ville de Lyon et de sa municipalité, à la lutte contre les discriminations et à l'égalité des droits des citoyens.

La stigmatisation actuelle par les plus hautes autorités de l'Etat, sur certaines populations, en raison de leur origine ou de leur situation sociale, est intolérable et dangereuse pour les libertés et la paix civile. Cette politique est décriée par les plus hautes autorités, qu'elles soient culturelles, européennes ou internationales. Les associations, en France parmi les plus représentatives, telles que Médecins du Monde, Amnistie internationale, Emmaüs, Ligue des Droits de l'Homme, etc..., comme des milliers de Français, dont beaucoup de Lyonnais, se sont retrouvés dans la rue le 4 septembre dernier, pour protester contre ces mesures.

Les discours qui ont préparé, accompagné et qui maintenant justifient la politique dite « sécuritaire » de l'Etat, sont inacceptables. Le nécessaire respect à l'ordre public n'a pas à être utilisé pour créer des distinctions entre habitants de ce pays et désigner des boucs émissaires.

Les Roms, population fragile et cible facile, sont les victimes de cette politique. La Roumanie fait partie de l'Union Européenne et pour l'instant les Roumains ne peuvent s'installer en France, que sous certaines conditions, mais cette limitation sera levée en 2014. Les expulsions auxquelles nous assistons, condamnables moralement, seront alors impossibles juridiquement. La politique actuelle, brutale et à court terme est donc une impasse.

Lyon et son agglomération sont des plus concernées par la présence des Roms, car les dispositifs d'accueil et d'aide y sont plus développés que dans la plupart des agglomérations. Mais que ce soit Lyon ou le Grand Lyon, les collectivités ne peuvent, seules, pas faire grand-chose face aux conditions d'installation et de vie des populations Roms. Les responsabilités sont ailleurs, au niveau des Etats français et roumain et de l'Union européenne. Ce sont eux qu'il faut interpeler. Il convient d'agir à travers une politique d'insertion qui passe par le droit au travail, le droit au logement et la scolarisation des enfants, afin de limiter les situations de dépendance et d'assistanat, qui favorisent délinquance et mendicité. Il est bon de rappeler que sur 27 états membres de l'Union européenne, 12 dont l'Italie et l'Espagne, ont mis en place des programmes de soutien pour les Roms.

Aujourd'hui, la France offre au monde entier un visage consternant et le rôle des collectivités est de rappeler la République à ses devoirs et ses valeurs, afin de sauvegarder sa réputation d'humanisme.

Au nom du Groupe GAEC, nous voudrions encourager les associations qui œuvrent pour les Droits de l'Homme et leur dire que nous sommes à leurs côtés, dans leur lutte contre les discriminations et la plupart des associations qui sont subventionnées par ce rapport, que bien entendu, nous votons favorablement, ont pris position contre les décisions gouvernementales actuelles. Je vous remercie.

M. VESCO Gilles, Conseiller municipal délégué : Sur ce dossier, je ferai une intervention où nous souhaitons rappeler que dans cette affaire il y a un trépied, et que ce trépied, on l'oublie souvent. Et comme pour un tabouret, si un pied manque, c'est l'ensemble qui bascule. Alors le trépied est fait évidemment, pour ce qui est de l'accueil d'une communauté telle que les Roms, du pays de départ, dont il ne faudrait pas faire comme s'il n'existait pas, du pays d'accueil dont il ne faudrait pas faire comme s'il était impuissant et donc qu'il n'existait pas non plus. Et il y a l'Europe dont il ne faudrait pas oublier que l'origine même de sa constitution et de sa création est inscrite dans ce principe qui lui est consubstantiel : l'accueil de ses propres citoyens.

Pour ce qui est du pays d'accueil, il faut rappeler la responsabilité de l'Etat. Il faut rappeler que le logement d'urgence est la compétence de l'Etat, que le droit au séjour et les droits sociaux ne peuvent être décidés que par l'Etat et que les dispositifs officiels qui peuvent être mis en jeu sont également prioritairement pilotés par l'Etat et le Conseil général dans le cadre du PDHAI (le Programme Départemental d'Hébergement d'Accueil et d'Insertion).

Or, cette responsabilité de l'Etat contraste singulièrement avec une irresponsabilité du Gouvernement. Un Gouvernement qui a décidé d'instrumentaliser, de mettre en scène avec médiatisation massive, la présence de 10 à 15 000 Roms sur le territoire français, chiffre d'ailleurs stable, depuis une dizaine d'années sur 7 millions de Roms qui sont dans leur pays d'origine et qui n'en sont pas partis.

Alors, cette stigmatisation et ostracisation d'une communauté en tant que telle n'est pas digne de notre république. Elle s'incarne dans la fameuse circulaire signée du Directeur de Cabinet du Ministère de l'Intérieur. Circulaire du 5 août dernier et ses quotas d'exclusion et d'expulsion, qui est attaquant pour ces mêmes raisons et qui fera l'objet d'un recours en annulation devant le Conseil d'Etat et probablement d'une procédure d'infraction au sein de la Communauté européenne.

On ne peut se réclamer des valeurs d'universalité, de liberté et des droits de l'homme et manipuler les sentiments les plus troubles. C'est peut-être l'incarnation de la politique « sans tabou » qui brise effectivement le postulat fondateur, le socle républicain par cette stigmatisation collective qui est contraire aux usages républicains et qui consiste à tenir une communauté pour comptable des agissements de certains de ses membres.

Voilà, Monsieur le Maire, pour ce qui est du pays d'accueil. Il ne faut pas oublier le pays de départ. Mais auparavant, je voudrais parler de l'Europe.

L'Europe doit prendre ses responsabilités en accentuant son travail avec l'Etat roumain, hongrois et bulgare, pour aider ses propres citoyens à mieux vivre et à mieux s'implanter dans leur pays d'origine. Donc, il faut demander plus de fermeté de la part de l'Union européenne afin de mettre en place des solutions durables et respectueuses de la dignité humaine, pour assurer l'intégration des Roms en Roumanie, en Hongrie et en Bulgarie.

Alors comment se fait-il que ces dispositifs soient si peu activés ? Et à quoi sert-il de faire l'Europe si cela ne passe pas par leur activation ? Et là il y a peut-être une piste pour Lyon, mais j'y reviendrai après avoir parlé du pays de départ qui est, essentiellement, la Roumanie.

C'est en Roumanie que se joue l'avenir de cette immense communauté dont seule une toute petite partie circule en Europe de

l'Ouest. Donc si rien ne change en Roumanie, les flux ne cesseront pas et il faut traiter sur place les causes de ces départs.

Je voudrais, à l'occasion, rendre hommage à une action qu'a portée la terre de Lyon et sa tradition humaniste. Elle n'est pas là pour le dire et ne l'aurait pas dit d'ailleurs. Jacqueline Psaltopoulos a présidé l'Association « Les enfants de Recas » qui a construit en plusieurs années au moyen de tant d'énergie c'est-à-dire tous les congés, beaucoup d'argent et beaucoup de temps, l'orphelinat de Recas à côté de Timisoara : 4 000 m² consacrés à 200 enfants orphelins et handicapés à forte majorité tziganes. Mme Psaltopoulos avait tiré par la manche des anciens Conseillers généraux, Lucien Durand, que vous connaissez bien, Monsieur le Maire et Mme Bernadette Isaac-Sibille. Il faut rendre hommage à ces deux Conseillers généraux qui sont allés pendant peut-être dix ans au moins une fois par an sur place, ce qui montre bien qu'il ne s'agit pas de clivage politique et qu'il ne s'agit pas de se servir de ces questions pour cliver les opinions et les consciences.

La terre de Lyon porte aussi ce genre d'actions. C'est probablement une piste pour notre Ville de Lyon, une action de coopération décentralisée. Donc, il s'agit du pays de départ. Pour ce qui est de l'Europe. Il faut interpeller l'Europe. Nous avons le réseau des Eurocités que vous avez présidé il y a quelques mois encore et qui est notre lobby à Bruxelles. Et à Lyon au travers des compétences de la Ville et du Grand Lyon et en partenariat avec l'Etat et le Conseil général, nous devons favoriser l'intégration de 100 à 200 personnes sur notre territoire en logement diffus, en échange d'un véritable contrat avec ces populations, qui consisterait notamment à s'assurer de leur scolarisation et de l'accompagnement sanitaire et social. Merci Monsieur le Maire.

M. ARRUE Jean-François, Conseiller municipal délégué :
Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce débat témoigne de l'attention que la Majorité municipale porte à la lutte contre les discriminations.

Les discriminations, nous le savons, se nourrissent de ce que les sociologues appellent « les inégalités incrustées » celles qui sont rejetées dans l'inconscient collectif parce qu'elles sont conçues comme naturelles puisqu'elles s'enracinent dans des données historiques, culturelles, religieuses ou géographiques.

Parce que ressenties comme naturelles, elles ne peuvent pas être traitées par l'indifférence. Les ignorer revient à les laisser prospérer.

Parce que des mesures correctives trop ostensiblement ciblées, seraient de nature à renforcer l'hostilité d'autres groupes sociaux défavorisés ou peu éclairés, une politique de discrimination positive ne peut s'envisager qu'avec prudence.

Les deux délibérations qui nous ont été proposées par notre Collègue Képénékian et qui se donnent pour objectif d'agir sur les

domaines du logement, de l'économie et de l'emploi, ont le mérite de prendre en compte chacune ces deux écueils.

L'esprit de solidarité dont elles témoignent les situe au carrefour de la tradition chrétienne et des valeurs humanistes qui fondent l'identité de notre ville.

Elles illustrent également le souci qu'exprimait le grand européen René Cassin pour lequel « l'essentiel est que nous nous sentions, en toute circonstance, les serviteurs d'une grande cause et que notre conscience ne devienne jamais indifférente aux injustices et aux souffrances qu'il serait possible d'épargner aux autres hommes par un effort fraternel. » Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, la délibération qui nous est proposée consiste, à partir d'appel à projets présentés par des associations à subventionner ces actions : les sept associations qui candidatent, viennent en complément des subventions adoptées en mai dernier. Le GIPEV qui a tenu sa réunion d'installation le 30 juin dernier sera le lieu de pilotage et de valorisation de ces projets.

Nous approuvons bien entendu cette délibération. Les initiatives en faveur des droits et contre les inégalités engagent notre ville donc chacun d'entre nous.

Néanmoins, je m'en voudrais de ne pas rappeler que l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans discrimination d'origine, de race ou de religion est un droit constitutionnel.

La situation actuelle en ce qui concerne les droits dans notre pays est préoccupante. Jour après jour les bulletins d'informations égrainent le nombre de destructions de camps Roms et d'expulsions avec la même banalité que la présentation des bulletins météo. La France de Manouchian et Picasso, « ces étrangers et nos frères pourtant » est aujourd'hui montrée du doigt dans le monde entier. Des commissions de l'ONU, aux institutions européennes, en passant par l'Eglise catholique, l'inquiétude et les interrogations sont nombreuses et les critiques sévères. Comme par exemple, le Grand Rabbin Wertenschlag qui, je le cite, « déplore les arrestations massives de familles entières au petit matin » en distinguant à juste raison celles-ci des tentatives de génocide durant la dernière guerre...

Une circulaire du 5 août du Ministre de l'Intérieur, M. Hortefeux, à destination des préfets de police, de la gendarmerie, de la police, rappelle dans son préambule, « les objectifs précis » fixés par Nicolas Sarkozy le 28 juillet pour l'évacuation de campements illicites : « 300 campements ou implantations illicites devront avoir été évacués d'ici trois mois, en priorité ceux des Roms », avec une démarche systématique de démantèlement des camps illicites engagés par les préfets qui

s'assureront de la réalisation minimale d'une opération importante par semaine. Et pendant ce temps là, M. Besson se répand en refusant le « diktat politique » des députés européens qui, à une écrasante majorité, ont demandé à la France de suspendre immédiatement toutes les expulsions de Roms.

Quand tout cela est écrit et dit par les hautes autorités de l'Etat, il y a danger et indignation pour la République et la démocratie. Pratique d'amalgame, technique du bouc émissaire ou politique de diversion, le résultat est le même : le discours et les actions du Gouvernement restent condamnables et inacceptables dans notre République. La campagne de stigmatisation de populations entières – étrangers, immigrés, gens du voyage, Roms- lancée par le Gouvernement est en ce sens une atteinte grave à ces droits fondamentaux, comme aux principes et valeurs de notre République et à notre devise « Liberté, Egalité, Fraternité ». Dans quelle société veulent-ils nous faire vivre : celle de la xénophobie, du repli sur soi, de la peur ? Ou une société faite de solidarité, de justice, d'égalité, de vivre ensemble... comme ce que nous avons vécu, démontré et apprécié hier lors de la Biennale de la Danse ?

Monsieur le Maire, chers Collègues, oui, la situation des Roms est difficile et dramatique. Nous le rencontrons et nous sommes préoccupés par les conditions de vie, sanitaires et sociales ne pouvant pas accéder le plus souvent aux biens élémentaires. Il convient également de rappeler que les Roms ont un profil juridique atypique (ce ne sont pas des réfugiés par exemple) qui bloque l'accès aux droits qui permettraient leur insertion (APL, RMI...). Comment peut se construire une personnalité, lorsque les enfants ne connaissent que l'expulsion de squat en squat ? En conséquence, nous demandons que les décisions d'évolution juridique qui s'imposent soient prises par l'Etat et les Préfets, afin de rendre leur cohérence et leur sens à l'aide, que les différents acteurs peuvent apporter à cette population.

Mais qu'à cela ne tienne, force est de souligner l'urgence à prendre le problème à bras le corps tant au niveau européen, qu'à celui de l'Etat ! L'Europe doit prendre ses responsabilités et définir une véritable politique d'accueil consécutive à « la libre circulation des citoyens européens » dont les Roms font partie intégrante. La France doit, elle aussi, définir une véritable politique des migrations (de citoyens européens, donc d'intégration), comprenant l'accueil et l'insertion, comme les retours consentis et négociés avec les Etats concernés. L'Etat français doit en conséquence engager une politique d'accueil, digne, équilibrée sur le territoire et contractualiser avec les collectivités territoriales et locales, ces dernières, selon leurs compétences, s'engageant alors à la scolarisation, à l'accès aux soins, l'accompagnement social et l'insertion.

Dans le contexte politique actuel, de xénophobie, de racisme et de haine, notre rôle, en tant que collectivité locale, est de demander avec insistance à la préfecture de surseoir aux expulsions des squats et des bidonvilles tant que des propositions de lieux d'accueils dignes ne

soient effectuées. Cette exigence ne constitue pas une interdiction d'expulser quand il y a danger ou lorsque le propriétaire veut récupérer le terrain pour réaliser un projet, mais pour obliger, en amont, les pouvoirs publics à anticiper la décision du tribunal et à prévoir le nouvel accueil digne, accès discuté avec tous les partenaires : préfecture, collectivités, associations et les familles concernées.

D'ailleurs, dans sa grande sagesse, la Cour d'Appel, saisie par le Conseil général, vient de confirmer la décision du Tribunal Administratif du 26 avril, autorisant l'expulsion du terrain « Paul Bert » avec un délai de 6 mois pour permettre de trouver d'autres lieux : cette décision confirme la demande faite par notre Groupe au Grand Lyon d'intervenir auprès de la Préfecture pour surseoir à l'expulsion, et dans le délai imparti, trouver des lieux décents. C'est, me semble-t-il, le rôle du politique et des élus.

Nous soutiendrons, Monsieur le Maire, et nous sommes disponibles pour participer à toute réflexion ou groupe de travail sur la question et nous vous demandons, si vous ne pourriez pas être à l'initiative avec les maires de l'agglomération, tous dans la même situation, intéressés pour interpeller le Préfet, car il y a urgence.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous voterons ces dossiers dont nous voulons souligner la qualité. Je voudrais également revenir sur la circulaire du 5 août, et m'adresser plus précisément à l'Opposition municipale.

Je vais citer deux extraits, signalés par Mme Gay et que je voudrais reprendre : « *300 campements ou implantations illicites devront être évacués d'ici 3 mois, en priorité ceux des Roms* », ce qui veut dire trois campements par jour, soit plus de 20 par semaine ! Et parmi ces évacuations : « *une opération importante par semaine, concernant prioritairement les Roms* ».

Comment, après avoir écrit cela, après avoir fixé de tels objectifs aux Préfets, comment oser encore dire que vous ne visez pas une communauté bien précise ? Comment oser dire qu'au plus haut niveau du pouvoir, on ne pratique pas du racisme d'Etat ?

Pourquoi au mieux vous taire, Mesdames et Messieurs de l'Opposition, alors que la situation exige de tous ceux qui se réclament de la tradition humaniste lyonnaise, une ferme condamnation de cette politique. Certains ou certaines y perdraient peut-être un portefeuille, mais au moins on se souviendrait d'eux ! Ne vaut-il pas mieux pour paraphraser un ancien Maire de Lyon, issu de vos rangs « *perdre un portefeuille que perdre son âme !* »

Ce qui se trame depuis plusieurs mois sur le dos des Roms est une classique opération de diversion d'un Gouvernement en difficulté et d'un Président au plus bas dans les sondages. Cela a sans doute déjà

existé, mais jamais de façon aussi cynique et ignoble, ou bien alors il y a longtemps, il y a plus de 65 ans...

Je parlais, il y a un instant, de traditions humanistes auxquelles se référer. Comme toutes les valeurs il ne suffit pas de les énoncer, il nous faut aussi les faire vivre.

C'est pourquoi je veux aujourd'hui rendre hommage à certaines actions et vous rappeler, par exemple, ce qui s'est fait discrètement l'été 2008 avec le squat de la rue Germain. Vous vous rappelez peut-être de ce que l'on appelait la « Maison Boiron » dont on parlait beaucoup à l'époque. Et bien grâce à l'action concertée de Sylvie Guillaume d'une part et de M. David, Maire du 6^e arrondissement, d'autre part, une solution a été recherchée et mise en œuvre, dans la discrétion, avec la volonté de réussir. Et cela a réussi.

Je veux aujourd'hui le rappeler parce que nous sommes devant une situation très compliquée avec le campement (bien sûr illégal) de la rue Paul-Bert. 150 personnes vivent ici dans des conditions indignes. Et devant cette situation, je ne voudrais pas que nous attendions tous la date butoir du 26 octobre en souhaitant pour les uns qu'ils aient quitté le campement avant, et pour les autres qu'une belle opération policière aide une remontée dans les sondages, quitte à séparer, au petit matin comme on l'a vu récemment dans les images d'actualité, les hommes et les femmes, les femmes et leurs enfants.

En référence à la tradition humaniste de notre ville, cherchons plutôt ensemble des solutions humaines et durables. Nous savons tous qu'il en existe, nous savons tous que c'est difficile, nous savons tous que cela nécessite des efforts, y compris financiers. Mais plutôt que d'attendre que les autres y mettent leur part, commençons d'ores et déjà, à Lyon, à prendre la nôtre ! Dans ce domaine-là, aussi soyons exemplaires.

Et dans l'attente, tous ensemble, demandons au Préfet de surseoir à l'expulsion ! Et profitons de ce sursis pour, comme Lyon a déjà su le faire dans le passé, pour tous ensemble trouver une solution.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Si le Groupe Socialiste pouvait parler d'une même voix et en trois minutes, cela m'arrangerait, car j'ai un train à prendre !

M. SECHERESSE Jean-Yves : Je voudrais simplement dire quelques mots Monsieur le Maire, cela va peut-être paraître paradoxal, il s'agit d'un dossier retiré et qui concerne l'Iran. Mme Roure, quant à elle donnera son point de vue personnel sur la situation des Roms, suite à son expérience de Député européen.

Monsieur le Maire, suite aux manifestations gigantesques qui ont eu lieu en Iran à la suite des élections présidentielles, chacun s'en souvient, une répression terrible s'était abattue sur le pays et de nombreux étudiants, de nombreux jeunes avaient été emprisonnés, certains vont même périr dans les geôles de l'Etat.

Dans ce contexte, le pouvoir iranien à l'époque avait également pourchassé de nombreux journalistes. La solidarité avait joué à plein et la Ville de Lyon, par mon intermédiaire, avait été sollicitée par Reporters sans Frontières afin que nous puissions accueillir certains des journalistes se réfugiant dans notre pays. Depuis, Reporters sans Frontières et Forum Réfugiés ont souhaité suspendre ce plan, ce qui explique le retrait de ce dossier.

Mme ROURE Martine : Il est extrêmement dur de résumer ce débat en 30 secondes. Très, très vite, simplement dire que nous ne pouvons pas accepter que soit ciblé un peuple, principale minorité en Europe, parce que nous ne l'accepterions pas d'autres communautés.

Beaucoup de nos Collègues nous disent qu'il ne faut pas être dans le compassionnel. Et bien, nous sommes dans le pragmatique puisqu'il ne faut pas être dans le compassionnel. Cela veut dire, comment éviter que cette population soit toujours dans les squats et sur l'espace public, dans des conditions inacceptables. C'est bien du pragmatique ça ? Parce que c'est bien de cela dont on parle. Nous ne pouvons pas accepter ni les squats, ni les occupations illégales de l'espace public.

Il est évident que pour « européeniser » nos actions politiques en direction des Roms, ça ne veut pas dire se passer la « patate chaude ».

Nous ne pouvons développer ce soir le dossier. Donc je voudrais saluer le travail remarquable de Sylvie Guillaume au Parlement européen et vous inciter à lire sa tribune à propos des Roms. Nous devons avoir des sites d'accueil répartis en Europe et en France et nous devons prendre notre part de responsabilité. Chers Collègues, je pense que vous en serez d'accord, nous avons besoin de ce courage là, parce que nous ne pouvons accepter que l'histoire soit un éternel recommencement.

Voilà, Monsieur le Maire, j'ai été extrêmement brève, je n'avais pas l'intention d'être aussi brève.

M. LE MAIRE : Merci bien, Madame Roure. Pour ce qui me concerne, je me suis exprimé la semaine dernière sur ce problème en tant que Président de la Communauté urbaine. Evidemment, comme Maire de Lyon, je serai fidèle à ce que j'ai dit lors de la séance du Grand Lyon.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire !

M. HUGUET Patrick : Monsieur le Maire, s'il vous plaît Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Mmes d'Anglejan et de Lavernée ont voté contre.)

(M. Képénékian ne prend pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Je passe la Présidence à M. Touraine.

(Adopté.)